



FORMATION POST-PERMIS

Destinataires du stage de perfectionnement

Ce stage de perfectionnement est destiné de manière spécifique aux nouveaux détenteurs d'un premier permis de conduire, qu'il s'agisse d'un permis de catégorie auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2), acquis il y a entre six mois et un an.

Bénéfices du stage pour les jeunes conducteurs

Ce stage offre l'opportunité d'accélérer l'acquisition du maximum de points sur votre permis.

- Si vous avez décroché votre permis par la voie classique, une réduction d'un an de votre période probatoire vous attend, permettant d'atteindre le total de 12 points en seulement deux ans.
- Pour ceux ayant opté pour la conduite accompagnée, une réduction de six mois vous est offerte, vous permettant d'atteindre les 12 points en un an et demi.

Cette accélération est toutefois conditionnée par l'absence d'infractions ayant conduit à un retrait de points ou à des sanctions affectant votre permis de conduire.

Organisation du stage de perfectionnement

Le stage prend place sur une journée entière (7 heures) et se déroule en groupe, rassemblant de 6 à 12 participants.

Objectif : Approfondir les compétences acquises durant la formation initiale et les premiers mois de pratique autonome pour promouvoir une conduite encore plus sécuritaire.

Programme du stage :

- Favoriser le partage d'expériences de conduite parmi les jeunes conducteurs.
- Le contenu s'organise autour de deux grands axes :
 1. Affiner la perception et la réaction face aux situations de conduite complexes.
 2. Encourager une mobilité plus sécuritaire et responsable à travers des choix judicieux.

À la fin du stage, votre école de conduite vous remettra une attestation de participation à ce stage de perfectionnement.

Notez que seules les écoles de conduite certifiées par le label "École de Conduite de Qualité", reconnaissables à leur macaron jaune visible sur leur site web et en vitrine, sont habilitées à proposer ce stage.